

Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 12 (1886)
Heft: 1

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

façade latérale du tribunal. L'effet serait au contraire beaucoup moins heureux pour le promeneur débouchant de la rue du Grand-Chêne et qui verrait, tournée contre lui, la face convexe de la pièce d'eau et la face postérieure de la fontaine et de la statue.

Le premier bassin placé devant la fontaine n'est pas non plus d'un effet heureux, il est fait pour être placé sur le sol et non point pour émerger d'une pièce d'eau. Ce défaut peu sensible sur le dessin est révélé par la maquette.

3. Plusieurs autres projets sont encore remarquables. Citons entre autres le projet « 20 000 francs, » simple et bien étudié ; c'est un jet d'eau avec bassin et vasques en pierre. Le projet Biblis est dans le même genre.

Le concours « Sylvia » consiste en un véritable château d'eau avec pièce d'eau en exèdre ; il est excessivement intéressant comme détails et habileté de rendu. Malheureusement il masquerait en partie par sa hauteur (12 mètres) la façade du tribunal. Son coût excéderait probablement de quatre ou cinq fois la somme disponible.

Enfin un autre projet, intéressant comme habileté de main, rappelle le motif de la fontaine des Innocents.

Il résulte des plans exposés et de l'examen des projets primés que la question n'est point encore résolue et doit être étudiée à nouveau avant de pouvoir mettre un projet à exécution.

Nous faisons suivre ces notes générales de la description détaillée du projet X. Y. Z. par l'un de ses auteurs, M. l'architecte B. Recordon.

*Projet de MM. B. Recordon, architecte,
Ch. Iguel, statuaire, et D. Fasanino, sculpteur-décorateur.*

La partie de la place de Montbenon s'étendant à l'est du palais de justice se prête mal, par le fait de sa conformation irrégulière, à l'établissement d'une fontaine monumentale telle qu'on les conçoit généralement, c'est-à-dire comprenant des vasques circulaires superposées avec plus ou moins d'habileté ou groupées symétriquement autour d'un axe vertical nettement accusé.

Ce type de fontaine, malheureusement un peu banal, s'impose cependant et est susceptible de produire un fort bel effet, lorsqu'il est placé au centre d'une place régulière ou tout au moins au point d'intersection d'artères importantes ; il est inadmissible par contre sur une place irrégulière, sans axe, sur laquelle il se dresserait comme un jalon, accusant précisément les défauts qu'il s'agit au contraire de dissimuler.

Pour le promeneur venant de la ville, la perspective de la place de Montbenon est limitée en grande partie par la façade latérale du palais de justice, et c'est sur ce fond d'architecture peu apte à former repoussoir et en tout cas écrasant que se détacherait la silhouette de notre édicule de dimensions nécessairement restreintes.

On remédierait à cet inconvénient en interposant un rideau de verdure entre la fontaine et le bâtiment, c'est-à-dire croissant dans le grand parterre ovale à l'est de ce dernier, mais il me sera permis d'objecter que ce massif, qui devrait être d'une certaine importance pour remplir son but, serait trop rapproché du palais et supprimerait en outre toute corrélation entre ce dernier et la fontaine, au grand détriment de l'effet d'ensemble.

Ne serait-il pas bien préférable de profiter de ce nouvel élément décoratif pour compléter le cadre du palais, motif central de toute importance qu'on ne saurait ignorer dans les transformations présentes et futures de Montbenon.

Ces préliminaires étaient indispensables pour faire connaître au lecteur le point de vue auquel les auteurs se sont placés pour élaborer leur projet.

Par la simplicité de ses lignes ainsi que par le caractère de son architecture, notre fontaine se relie complètement soit avec le palais de justice, soit avec son cadre architectural qu'elle tend à compléter avantagement du côté du levant.

Développée surtout dans le sens horizontal, elle épouse parfaitement la forme de l'emplacement imposé par le programme. Un hémicycle de verdure de hauteur limitée l'entoure à l'est, lui sert de fond, tout en masquant pour le visiteur venant de la ville la base de la façade latérale de l'édifice, le renseignant ainsi à première vue sur l'importance relative de cette façade.

Le centre de la composition est occupé par un haut piédestal surmonté d'une « ville de Lausanne, » symbolisée par une figure assise sur des monts enlacés de vigne ; une main s'appuie fortement sur ces monts, l'autre porte une branche d'olivier, emblème de la sagesse ; l'un de ses pieds repose à mi-hauteur, l'autre est baigné par les flots du lac.

Un jet puissant, de 15 à 20 litres d'eau par seconde, jaillit de la bouche du « Rhône, » masque décorant la face du piédestal, tombe dans un premier bassin et s'épanche de là dans une grande nappe inférieure à niveau très bas, entourée en partie par une balustrade en pierre.

Sur le devant, cette balustrade est arrêtée par deux piédestaux portant des chimères à silhouette accentuée.

Un bassin simplement utile, une plaque de marbre avec dédicace rappelant le nom du généreux donateur, procureraient l'intérêt voulu à la face postérieure du monument.

Toute la partie architecturale de la fontaine serait construite en Arvel, la meilleure et la plus belle roche du pays ; la statue de la ville de Lausanne est projetée en marbre de Carrare, les chimères en roche d'Hauteville.

Le coût complet de l'édicule, canalisations non comprises, ne dépasserait pas une trentaine de mille francs.

Lausanne, décembre 1885.

BATIMENT D'ÉCOLE A LAUSANNE

RAPPORT DU JURY SUR LES PLANS DE CONCOURS

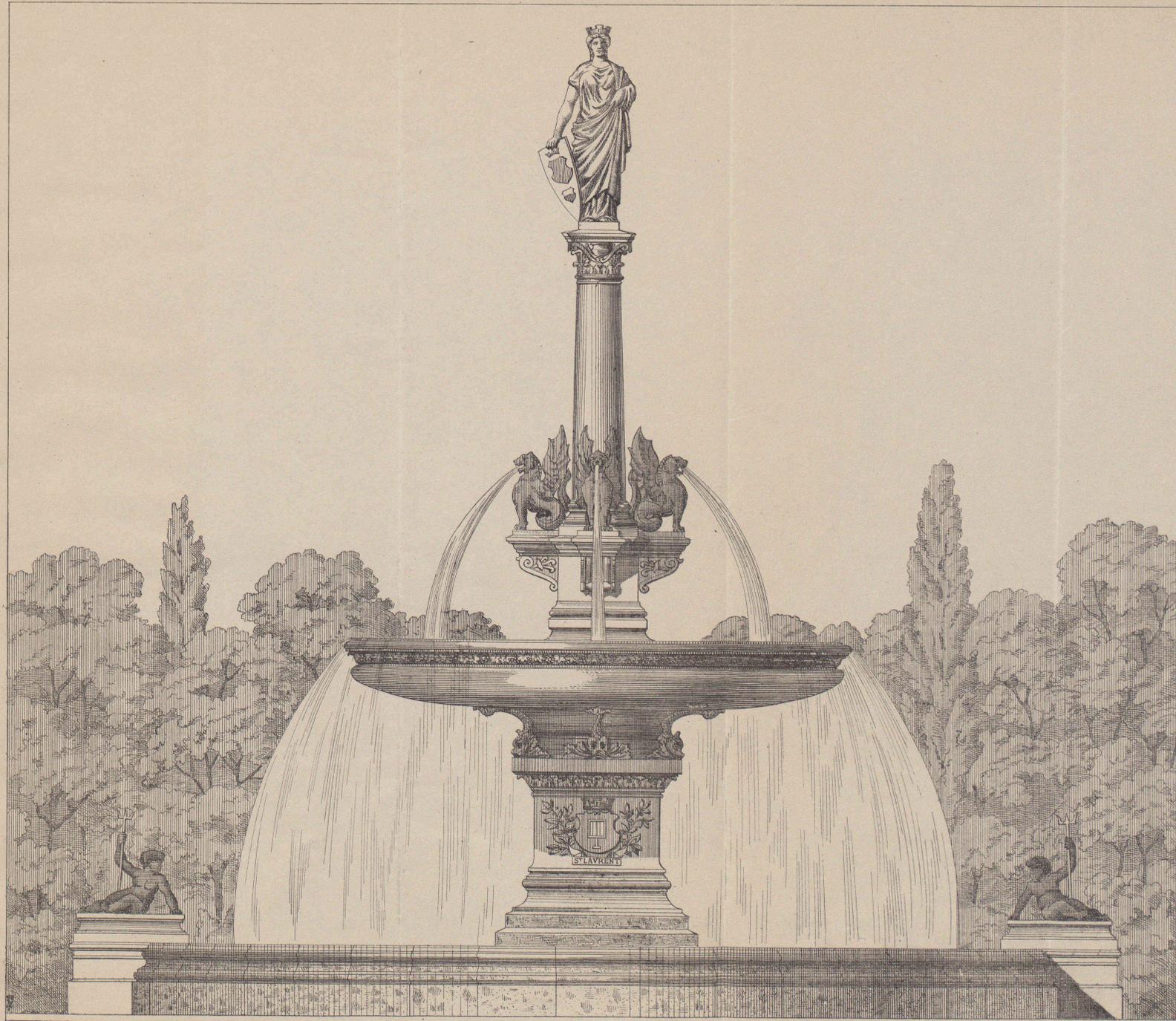
A Monsieur le syndic et Messieurs les membres
de la municipalité de Lausanne.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'examen des plans de concours d'un bâtiment d'école supérieure pour jeunes filles dont vous avez bien voulu nous charger.

22 projets présentés par 21 concurrents ont été soumis à notre appréciation ; ce sont, d'après leurs numéros d'ordre :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| N° 1. Eve. | N° 5. Léman II (encre bleue). |
| 2. Liberté et patrie. | 6. Etude. |
| 3. Croix de Savoie sur fond d'or. | 7. Mens sana in corpore sano. |
| 4. Vale. | 8. A. |



Echelle de 0^m.02 p.m.

Lith. J. Chappuis, - Lausanne.

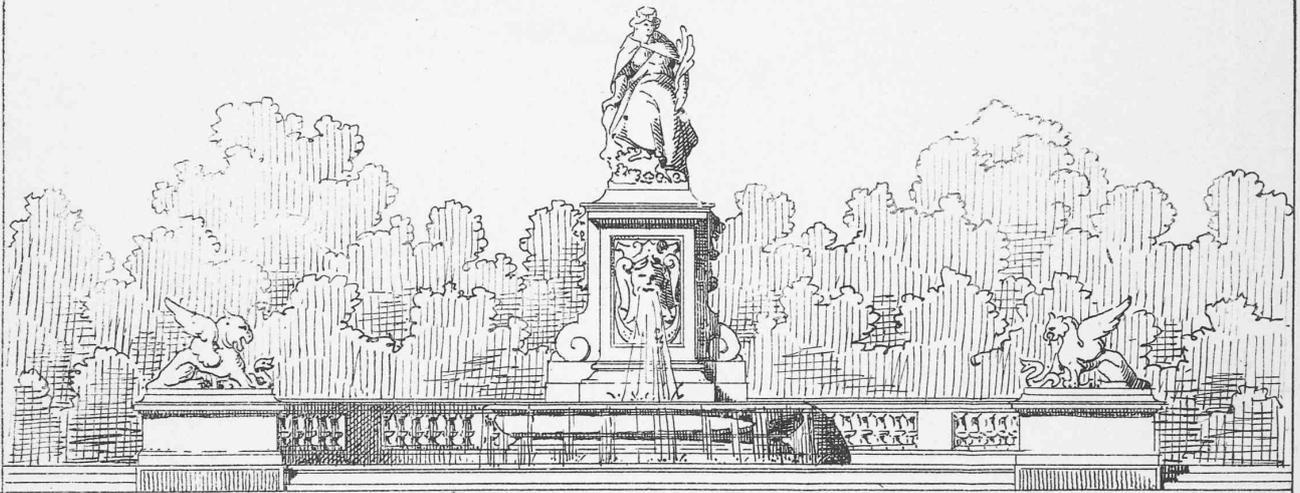
A. Girard, archt.

FONTAINE MONUMENTALE POUR LA PLACE DE MONTBENON

Seite / page

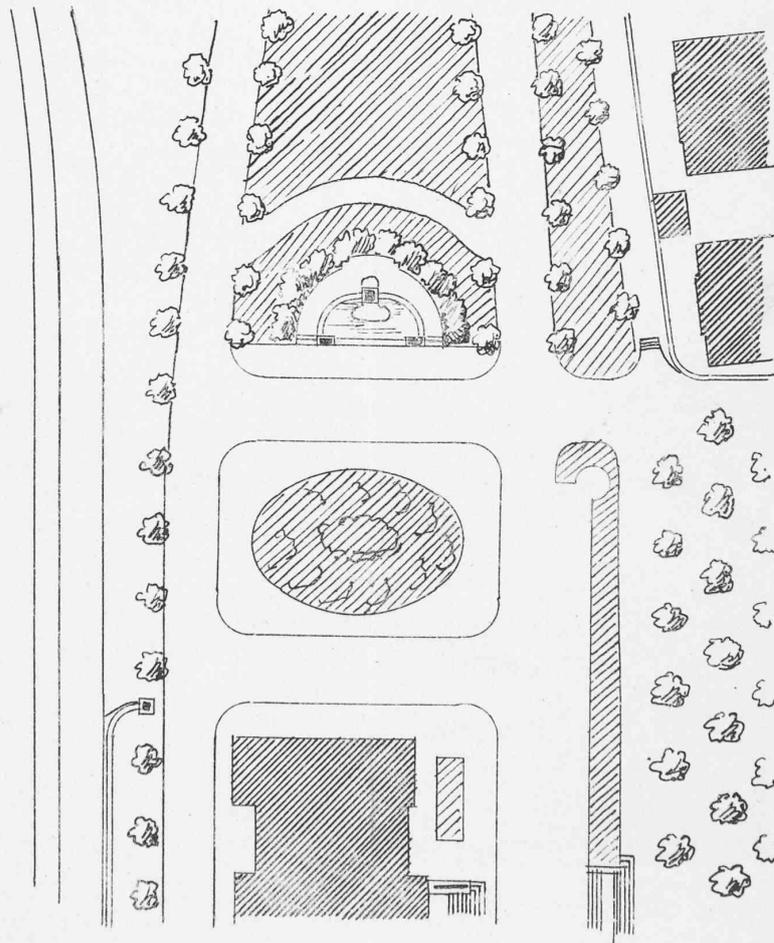
leer / vide /
blank

Fontaine monumentale pour la Place de Montbenon.



Échelle de l'élevation 1:100.

Échelle du plan 1:1000.



Seite / page

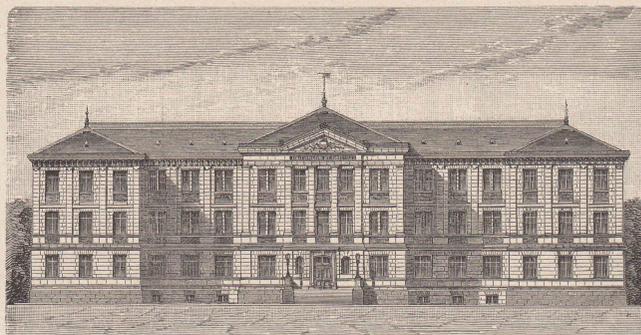
leer / vide /
blank

Premier prix.
N° 1. Eve.

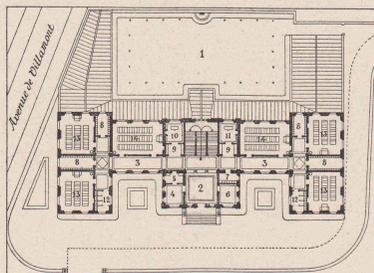
MM. BEZENCENET et GIRARDET
architectes à Lausanne.

LÉGENDE :

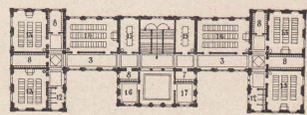
1. Cour.
2. Vestibule.
3. Corridors.
- 4, 5 et 6. Logement, cuisine et loge du concierge.
7. Lavabos.
8. Vestiaires.
9. Antichambres.
10. Médecin.
11. Directeur.
12. Aisances.
13. Classes de 30 écolières.
14. Classes de 42 écolières.
15. Personnel enseignant.
16. Collections.
17. Disponible.



Façade principale. — 1 : 500.



Rez-de-chaussée. — 1 : 1000.



Premier étage.

Troisième prix.
N° 5. Léman, 2.

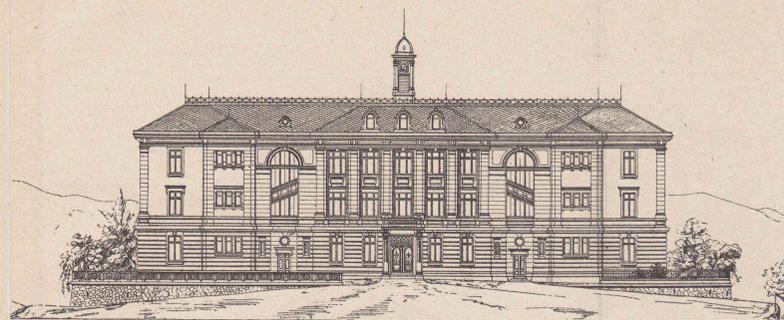
MM. SCHNEIDER et HOLDER
architectes à Berne.

LÉGENDE :

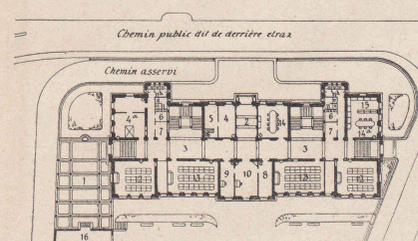
- Rez-de-chaussée.
1. Préau couvert.
 2. Entrée.
 3. Corridors.
 - 4 et 5. Loge et cuisine du concierge.
 6. Lavabos.
 7. Vestiaires.
 8. Antichambre.
 9. Médecin.
 10. Directeur.
 - 11 et 11 a. Aisances.
 12. Classes de 30 écolières.
 13. Classes de 42 écolières.
 - 14 et 14 a. Personnel enseignant.
 15. Bibliothèque.
 16. Gymnastique.

Premier étage.

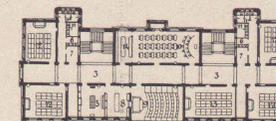
3. Corridors.
5. Salle de chimie.
7. Vestiaires.
8. Collections.
9. Salle de physique.
10. Salle de dessin.
- 11 et 11 a. Aisances.
12. Classes de 30 écolières.
13. Classe de 42 écolières.
14. Collections.



Façade principale. — 1 : 500.



Rez-de-chaussée. — 1 : 1000.



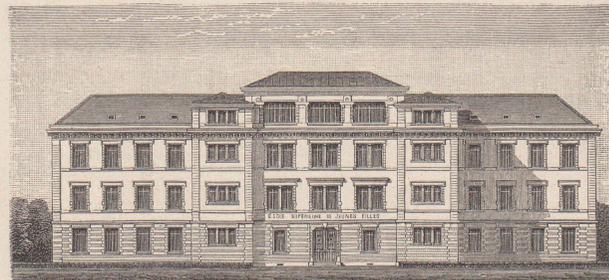
Premier étage. — 1 : 1000.

Second prix.
N° 10. Etoile bleue.

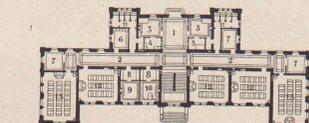
MM. C. et H. MAURHOFFER
père et fils, architectes
à Lausanne et à Paris.

LÉGENDE :

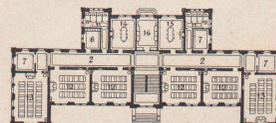
1. Vestibule.
2. Corridors.
- 3, 4 et 5. Logement, cuisine et loge du concierge.
6. Lavabos.
7. Vestiaires.
8. Antichambres.
9. Médecin.
10. Directeur.
11. Aisances.
12. Classes de 30 écolières.
13. Classes de 42 écolières.
- 14 et 15. Personnel enseignant.
16. Bibliothèque.



Façade principale. — 1 : 500.



Rez-de-chaussée.



Premier étage. — 1 : 1000.

Troisième prix.
N° 12. Lili.

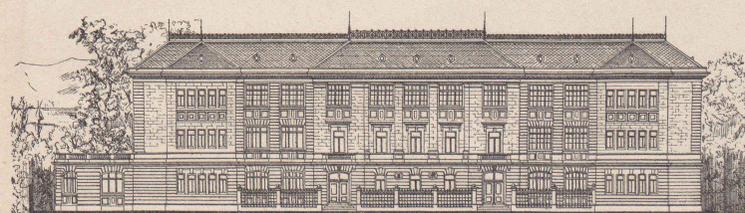
M. LÉON BÉTRIX
architecte à Lausanne.

LÉGENDE :

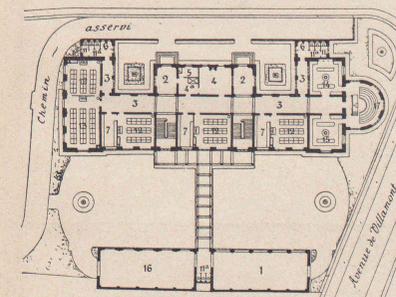
- Rez-de-chaussée.
1. Préau couvert.
 2. Entrées.
 3. Corridors.
 - 4, 4 a et 5. Loge, logement et cuisine du concierge.
 6. Lavabos.
 7. Vestiaires.
 - 11 et 11 a. Aisances.
 12. Classes de 30 écolières.
 13. Classe de 42 écolières.
 14. Cabinet de chimie.
 15. Cabinet de physique.
 16. Gymnastique.
 17. Auditoire de chimie et de physique.

Premier étage.

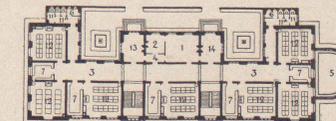
4. Directeur.
2. Médecin.
3. Corridors.
4. Antichambre.
5. Terrasse.
- 11 et 11 a. Aisances.
12. Classes de 30 écolières.
- 13 et 14. Personnel enseignant.



Façade principale. — 1 : 500.



Rez-de-chaussée. — 1 : 1000.



Premier étage. — 1 : 1000.

Seite / page

leer / vide /
blank

- | | |
|----------------------|-------------------------------------------------|
| N° 9. Lausanne. | N° 16. Cercle rouge traversé
par une flèche. |
| 10. Etoile bleue. | 17. Cercle vert. |
| 11. Lausonium. | 18. Léman I (encre noire). |
| 12. Lili. | 19. Dada. |
| 13. A. B. C. | 20. Finis coronat opus. |
| 14. Variante 1 et 2. | 21. Ruche d'abeilles. |
| 15. L'éducation. | |

Nous sommes heureux de constater d'entrée que tous ces projets attestent la compétence entière de leurs auteurs; ceux-ci, en se conformant en général au programme net et précis de ce concours, ont tenu compte dans une saine mesure des exigences de l'architecture scolaire moderne; nous estimons, Messieurs, que votre administration peut se féliciter du résultat obtenu.

La dimension de l'emplacement mis à la disposition des concurrents, sa disposition et sa forme irrégulière n'étaient pas sans présenter de réelles difficultés que tous n'ont pas réussi à surmonter d'une manière également heureuse. Cette circonstance a dû nous forcer à écarter certains projets ayant du reste une valeur incontestable, de bonnes dispositions générales ou de détail et des façades judicieusement étudiées.

Nous avons cru devoir attacher une grande importance à la bonne utilisation du terrain et à la manière dont la solution de cette question était présentée dans les divers projets. Selon nous, le bâtiment futur doit être reporté au nord le plus que faire se pourra, le préau couvert et la salle de gymnastique placés à l'ouest ou au besoin à l'est et à l'ouest, laissant ainsi au sud un emplacement aussi grand que possible, bien dégagé et entièrement libre de tout encombrement. Le bâtiment devra se plier à ces exigences et ce n'est qu'à ce prix, croyons-nous, que la commune de Lausanne pourra réaliser dans de bonnes conditions, sur le terrain acquis dans ce but, l'exécution de l'établissement scolaire projeté. Dans la majeure partie des projets l'entrée principale du bâtiment est placée à niveau, ou à peu près, du chemin asservi, c'est-à-dire en contre-bas de la route dite « derrière Etraz; » cette entrée se trouverait ainsi en quelque sorte dans un chemin creux.

Cette disposition ne nous paraît guère admissible tant en raison de l'aspect fâcheux que de la circulation défectueuse qui en résulteraient. En effet, les personnes arrivant du nord-ouest devraient dans ce cas suivre la route jusqu'à l'extrémité nord-est du terrain et, après avoir passé devant la porte d'entrée, y revenir par un contour brusque, en s'engouffrant entre un mur de soutènement et une façade.

Nous ne pouvons faire un reproche à ceux des concurrents qui ont adopté cette disposition, car ils ne pouvaient savoir jusqu'à quel point une modification à un chemin désigné « asservi » pouvait leur être permise; plusieurs d'entre eux cependant en ont compris comme nous les inconvénients et ont cherché à y remédier soit en établissant dans l'axe de la porte un escalier y donnant accès directement depuis la route, ce qui ne nous a pas paru très heureux, soit en entrant dans le bâtiment par l'une de ses extrémités, disposition moins heureuse encore. D'autres enfin ont amené la jonction de la route et du chemin asservi dans l'axe même de la porte, en augmentant la pente de ce dernier. Nous ne pouvons savoir si cette modification est possible, mais nous estimons que les efforts de votre administration doivent y tendre, Messieurs, car il nous

paraît que c'est là la seule manière d'obtenir rationnellement l'entrée désirable, c'est-à-dire depuis la route.

Nous remarquons dans plusieurs projets que les salles d'école sont disposées dans 4 étages au lieu de 3. L'opportunité de cette mesure n'était pas à discuter en face des prescriptions formelles du programme de concours; celles-ci nous obligeaient même à écarter ces projets-là; nous devons constater, cependant, que cette disposition permettait une meilleure utilisation du terrain par le fait d'un bâtiment plus concentré d'une surface restreinte. Il a été fait dans plus d'un projet une application très rigoureuse du système unilatéral pour l'éclairage des salles d'école, en disposant à cet effet des murs pleins sur l'un des côtés étroits de la salle, décorés en façade, en l'absence de fenêtres, au moyen de niches, baies simulées, panneaux ou autres arrangements plus ou moins heureux.

Nous pensons que c'est là une exagération fâcheuse; une salle d'école ne devrait jamais être privée des bienfaits des rayons solaires, lorsque l'orientation le rend possible; en outre le fait d'avoir des jours de fenêtre sur deux faces au lieu d'une, facilitera toujours dans une large mesure le renouvellement de l'air, ce qui n'est jamais à dédaigner. Nous sommes loin de méconnaître les effets fâcheux de la lumière frappant les élèves en face, mais nous croyons que rien n'est plus facile que de s'en préserver, serait-ce simplement au moyen de volets intérieurs fermés pendant l'heure des cours. Dans nombre de projets les aisances sont disposées de manière à satisfaire complètement aux exigences de l'hygiène, elles sont facilement accessibles quoique séparées judicieusement des corridors principaux par des couloirs ménagés avec discrétion. Il nous paraît préférable, comme plusieurs projets l'indiquent, de placer ces locaux à chaque étage et aux deux extrémités plutôt que de les réunir ensemble; le chemin à parcourir est moins long et les agglomérations moins à craindre.

Le programme laisse toute latitude aux concurrents quant au nombre des escaliers. Nous pensons que, vu l'exiguïté de l'emplacement et le nombre relativement restreint des élèves, un seul escalier, spacieusement disposé et placé au centre du bâtiment, remplira le but d'une manière suffisante. La même latitude est réservée en ce qui concerne la suppression de la salle de chant, remplacée dans ce cas par la réunion des salles de couture. La plupart des concurrents ont admis cette disposition, avec raison croyons-nous. Ajoutons en terminant l'examen de ces considérations générales que la salle de dessin n'a en général pas été traitée avec le soin qu'elle aurait comporté, c'est là un des côtés de la question qui, à notre surprise, a été le moins bien étudié.

(A suivre.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Notre bulletin reçoit, à titre d'échange, un certain nombre de publications techniques périodiques qui renferment une foule de renseignements parmi lesquels chaque ingénieur, chaque architecte trouvera mainte indication ou procédé dont il pourra faire son profit.

La bibliothèque du bulletin, qui s'enrichit constamment, n'est pas aussi fréquemment consultée que nous le voudrions et cela tient, croyons-nous, en grande partie, à ce que chacun ignore les ressources dont elle dispose.

Afin d'obvier, dans la mesure du possible, à ces inconvé-